



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Groupes de niveaux - modification emploi du temps - EPS

Question écrite n° 16902

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les modalités de mise en œuvre des groupes de niveaux au collège. Dans le cadre du plan voulu par le Premier ministre intitulé « choc des savoirs », une organisation en groupes de niveaux sera mise en place au collège à compter de la rentrée 2024 en mathématiques et en français. M. le député salue cette mesure dont les effets seront certainement très positifs dans les collèges où les niveaux des élèves sont particulièrement hétérogènes. Cependant, la mise en œuvre de ces groupes de niveaux « en barrette » sur un tiers des heures de mathématiques et français risque de fortement perturber les emplois du temps et de modifier les horaires de disciplines telles que l'éducation physique et sportive. Or la pratique de l'EPS nécessite généralement le recours aux équipements sportifs appartenant aux municipalités ou intercommunalités pour lesquels il est difficile de trouver des créneaux horaires disponibles. Il demande donc à Mme la ministre les mesures qu'elle entend prendre pour assurer aux collèges l'obtention d'une modification des créneaux horaires pour la mise à disposition des équipements sportifs par les collectivités dont ils dépendent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16902

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2712

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)